

***ATTENTION: pour permettre un chronométrage au
50° kilomètre, le départ se fera au pressoir de Rudenoise
le dimanche 17 février 2008 à 8 heures***

**8 HEURES DE CHARLY sur MARNE “CHALLENGE GABRIEL AUDINOT”
“TROPHEE BENOÎT DOUAY”**

La onzième édition des “8 heures de Charly - Challenge Gabriel Audinot” - Trophée “Benoît DOUAY” organisée par “Les Amis de la Marche Athlétique” de Château-Thierry avec le concours de l’A.C. Château-Thierry, de la municipalité de Charly et du Conseil Général de l’Aisne se déroulera le **dimanche 17 février 2008** sur un circuit **de 2,581 km** (**précédé d’une boucle de 0,961 km**) en partie fermé à la circulation.

Art.1 : Les épreuves se déroulent selon les règles de la FFA et de la commission des courses hors stade. Elles sont ouvertes à tous, licencié(e)s ou non.

Les concurrent(e)s devront **obligatoirement fournir une licence sportive ou un certificat médical de moins d’un an** indiquant clairement la non contre-indication à la pratique de la marche athlétique.

Art.2 : En cas de contestation, le Juge-Arbître tranchera.

Art.3: L’épreuve des 8 heures est ouverte aux espoirs, seniors et vétérans hommes ou femmes né(e)s en 86 et avant. Le départ de l’épreuve est donné **au pressoir de Rudenoise** à 8 heures du matin; les concurrent(e)s sont arrêté(e)s après 7 h 45 d’épreuve.

Un temps sera pris au 50° km soit une boucle et 19 tours

Elle est ouverte aux équipes de 2 ou 3; une seule chasuble par équipe sera échangée, à chaque relais libre, obligatoirement après la ligne de contrôle.

Art.4: Les concurrent(e)s juniors [né(e)s 89 et 90] ainsi que celles et ceux qui ne désirent pas faire les 8 heures effectueront 4 tours soit **10,324 km**: le départ est fixé à 10 heures, **salle des Illettes**.

Art.5: Les concurrent(e)s cadet(te)s et minimes [né(e)s de 91 à 94] effectueront **2 tours soit 5,162 km**: départ 14 heures, **salle des Illettes**.

Art. 6: Les concurrent(e)s benjamin(e)s, poussin(e)s [né(e)s de 95 à 98] effectueront **7 petits tours soit 2,079 km**: départ 15 heures; les pré-poussin(e)s [né(e)s en 99 et après] feront **4 petits tours soit 1,188 km**

Art.7 : Une pénalité sera imposée au point de contrôle à tout(e) concurrent(e) ayant eu des avertissements: 5 minutes d’arrêt au 1° avertissement, 10 minutes au 2° et ainsi de suite.

Art.8 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de non respect du présent règlement.

Art.9 : Les droits d’inscription sont indiqués sur les feuilles d’inscriptions

Art.10 : Il ne sera remboursé aucun frais de déplacement.

Art.11 : Le plan joint indique les différents points de la course: **respectez les panneaux de réservation**. (contrôle, soins, ravitaillements, ..)

ATTENTION: tout comportement non conforme à la décence envers les riverains et les spectateurs entraînera automatiquement une sanction.